

Vœu relatif à l'amélioration de l'accès des usagers à l'établissement ou au renouvellement de leurs titres d'identité

Les Françaises et les Français qui souhaitent établir ou renouveler leurs titres d'identité l'ont malheureusement constaté : les délais pour parvenir à réaliser cette démarche administrative sont particulièrement longs. Selon l'Agence nationale des titres sécurisés, en février 2023, le délai d'attente moyen en France pour obtenir un rendez-vous était de 58 jours. Sans en dire plus, elle indique que « les délais sont plus en longs en Bretagne »¹.

Face à cette pénurie de rendez-vous, la préfecture d'Ille-et-Vilaine informait, au même moment, les mairies d'une augmentation de la dotation titre sécurisée (DTS), divisée en un montant forfaitaire de 9 000€/an, et en une part variable entre 5 000 et 12 500€ selon le nombre de demandes de titres recueillies. La dotation maximum, d'un montant de 21 500€, est notoirement insuffisante puisque cela suppose 4 000 demandes par an, soit la mobilisation d'un équivalent temps-plein (45 000€/an en moyenne). La différence de coût doit donc être supportée par les communes, alors que celles-ci sont déjà fortement impactées, notamment, par la hausse des coûts de l'énergie et de la construction.

Une des solutions pour réduire les délais d'attente tout en élargissant les lieux d'accès aux rendez-vous serait de mobiliser les maisons France Services. L'obtention du label est aujourd'hui conditionnée, en matière de titres d'identité, à l'accompagnement numérique pour effectuer la pré-demande sur le titre de l'ANTS².

Cet aspect de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme doit évidemment être conservé, mais n'est plus suffisant. Développer la tenue de rendez-vous pour l'établissement ou le renouvellement des titres d'identité, dans les 26 maisons et les 3 services itinérants France Services d'Ille-et-Vilaine, serait une solution concrète que pourrait apporter l'État, garant de l'égalité républicaine devant le service public, pour réduire les délais d'attente.

Le Conseil départemental adresse ce vœu à l'attention des ministres chargés de l'Intérieur, du Budget, et des Relations avec les Collectivités territoriales, afin que soit pris en charge par l'État l'intégralité des coûts imputés aujourd'hui aux communes pour l'établissement et le renouvellement des titres d'identité ; et que soient adoptées les mesures réglementaires et budgétaires nécessaires à l'ouverture, dans tous les espaces France Services, d'espaces dédiés et équipés en moyens humains et techniques, sans coût supplémentaire imputé aux

¹ « Passeports, cartes d'identité... Pourquoi les délais pour avoir un rendez-vous sont-ils si longs ? », *Ouest-France*, 11 février 2023

² Circulaire du Premier ministre N°6094/SG relative à la création de France Services, annexe 6, 1^{er} juillet 2019

intercommunalités ou aux communes, pour l'établissement ou le renouvellement des titres d'identité.

Pour le groupe de Gauche, socialiste et citoyen,

Emmanuelle ROUSSET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal stroke.

Frédéric MARTIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal stroke.

Vœu relatif à l'amélioration de l'accès des usagers à l'établissement ou au renouvellement de leurs titres d'identité

Les Françaises et les Français qui souhaitent établir ou renouveler leurs titres d'identité l'ont malheureusement constaté : les délais pour parvenir à réaliser cette démarche administrative sont particulièrement longs. Selon l'Agence nationale des titres sécurisés, en février 2023, le délai d'attente moyen en France pour obtenir un rendez-vous était de 58 jours. Sans en dire plus, elle indique que « les délais sont plus en longs en Bretagne »¹.

Face à cette pénurie de rendez-vous, la préfecture d'Ille-et-Vilaine informait, au même moment, les mairies d'une augmentation de la dotation titre sécurisée (DTS), divisée en un montant forfaitaire de 9 000€/an, et en une part variable entre 5 000 et 12 500€ selon le nombre de demandes de titres recueillies. La dotation maximum, d'un montant de 21 500€, est notoirement insuffisante puisque cela suppose 4 000 demandes par an, soit la mobilisation d'un équivalent temps-plein (35 000€/an en moyenne). La différence de coût doit donc être supportée par les communes, alors que celles-ci sont déjà fortement impactées, notamment, par la hausse des coûts de l'énergie et de la construction.

Une des solutions pour réduire les délais d'attente tout en élargissant les lieux d'accès aux rendez-vous serait de mobiliser les maisons France Services. L'obtention du label est aujourd'hui conditionnée, en matière de titres d'identité, à l'accompagnement numérique pour effectuer la pré-demande sur le titre de l'ANTS².

Cet aspect de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme doit évidemment être conservé, mais n'est plus suffisant. Développer la tenue de rendez-vous pour l'établissement ou le renouvellement des titres d'identité, dans les 26 maisons et les 3 services itinérants France Services d'Ille-et-Vilaine, serait une solution concrète que pourrait apporter l'État, garant de l'égalité républicaine devant le service public, pour réduire les délais d'attente.

Le Conseil départemental adresse ce vœu à l'attention des ministres chargés de l'Intérieur, du Budget, et des Relations avec les Collectivités territoriales, afin que soit pris en charge par l'État l'intégralité des coûts imputés aujourd'hui aux communes pour l'établissement et le renouvellement des titres d'identité ; et que soient adoptées les mesures réglementaires et budgétaires nécessaires à l'ouverture, dans tous les espaces France Services, d'espaces dédiés et équipés en moyens humains et techniques, avec une prise en charge intégrale du coût

¹ « Passeports, cartes d'identité... Pourquoi les délais pour avoir un rendez-vous sont-ils si longs ? », *Ouest-France*, 11 février 2023

² Circulaire du Premier ministre N°6094/SG relative à la création de France Services, annexe 6, 1^{er} juillet 2019

supplémentaire imputé aux intercommunalités ou aux communes, pour l'établissement ou le renouvellement des titres d'identité.

Pour le groupe de Gauche, socialiste et citoyen,

Emmanuelle ROUSSET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal stroke that extends to the right.

Frédéric MARTIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal stroke that extends to the right.